Syndicat National CGT des Chancelleries et Services Judiciaires

Protocole du 15 juillet 2014 : une attaque sans précédent

La CGT (comme la CFDT) n'a pas signé le protocole de la honte, dénonçant les projets néfastes de l'administration Taubira pour les métiers et les salaires (n'est-ce pas la même administration que sous Dati...).

A ce jour, la DSJ ne laisse toujours rien filtrer, mais nous pouvons déjà sérieusement craindre :

→ pour les adjoints administratifs qui deviendront greffiers : les mêmes effets qui avaient valu le rejet unanime du nouvel espace statutaire (NES) en 2011, toutes organisations syndicales confondues. Des greffiers à deux vitesses, ceux qui passent le concours et ceux qui passent l'examen professionnel, **moins payés de 150 euros par mois !**

→ pour les greffiers : les signataires mettent en avant 11 millions d'euros à ne pas laisser filer, quand l'administration avoue aujourd'hui faire une réforme qui s'autofinance... Les avancées obtenues par les actuels B1, essentiellement en fin de carrière, seront compensées par **un déroulement de carrière moins favorable** pour les nouveaux greffiers et actuels B2.

Tout ça pour que le greffier fasse fonction de magistrat et de greffier en chef... **Du boulot de catégorie A sans la paye de A !**

→ pour les greffiers en chef : la circulaire de mobilité “oublie” de proposer 40 postes pour la prochaine CAP ; le directeur des services judiciaires a parlé d'un maintien des effectifs de GEC : **32 de moins en 2015**, c'est bien du moins. Il est même évoqué en off **des centaines de postes supprimés** suite à l'instauration du greffier faisant fonction de greffier en chef !

UNE TELLE ATTAQUE DES STATUTS ET DES GRILLES EST INÉDITE, NOUS NE POUVONS RESTER SANS RIEN FAIRE !

A Montreuil, le 9 avril 2015

Palais de Justice - 4, boulevard du Palais – Esc. F – 1er étage/Entresol n°1 75001 PARIS
Tél/répondeur : 01.44.32.58.60 – Tél. 01.44.32.52.04 - Fax : 01.46.33.26.98
Mél : Synd-cgt-acsj@justice.fr - Site internet : http://cgt-justice.fr